

Saint-Félix-de-Valois

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois comprend un grand périmètre d'urbanisation, ce qui répond aux besoins de la population tout en offrant tous les avantages des milieux plus ruraux, comme la tranquillité. Cette municipalité est située à environ 15 minutes en voiture de la municipalité de Joliette (Tourisme Lanaudière, S.d.-a). Une zone agricole plutôt dynamique est également omniprésente dans le paysage. Sa localisation au sud de la MRC de Matawinie influence la croissance de la population qui, selon la variation projetée de 2020-2041 de l'ISQ (2021), est de +30,9 %.

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, essentiellement dans la partie ouest de la municipalité, totalisent une superficie d'environ 239 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 7 % (17 ha) de la superficie totale (carte 4.12). L'objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,1 ha de milieux humides.

Deux milieux humides localisés près du périmètre d'urbanisation, de chaque côté du chemin de la Pointe-à-Roméo, sont aussi identifiés pour la restauration par la municipalité.

Périmètre d'urbanisation

Afin d'alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Félix-de-Valois, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.12 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d'intérêt.

Certains milieux humides se trouvent dans des secteurs où le développement résidentiel semble en cours. Les répercussions dans ces milieux ne pourront être évitées, ni minimisées. D'autres projets de développement résidentiel unifamilial ou multifamilial sont aussi à venir dans la prochaine décennie dans la plupart des grandes ZFPD identifiées sur la carte 4.12. Selon la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, les milieux humides sur ces terrains seront inclus dans les futurs développements, bien qu'ils couvrent parfois une grande partie de la zone et qu'une perte de superficie est donc attendue. Un projet de développement est d'ailleurs attendu dans le lot tout juste à l'ouest du chemin Barrette, qui est entièrement couvert par un milieu humide de priorité 1 selon le portrait du territoire. Toutefois, la municipalité affirme que deux études de caractérisation écologique ont été produites sur ce terrain et que ces deux études étaient contradictoires sur la présence ou non du milieu humide.

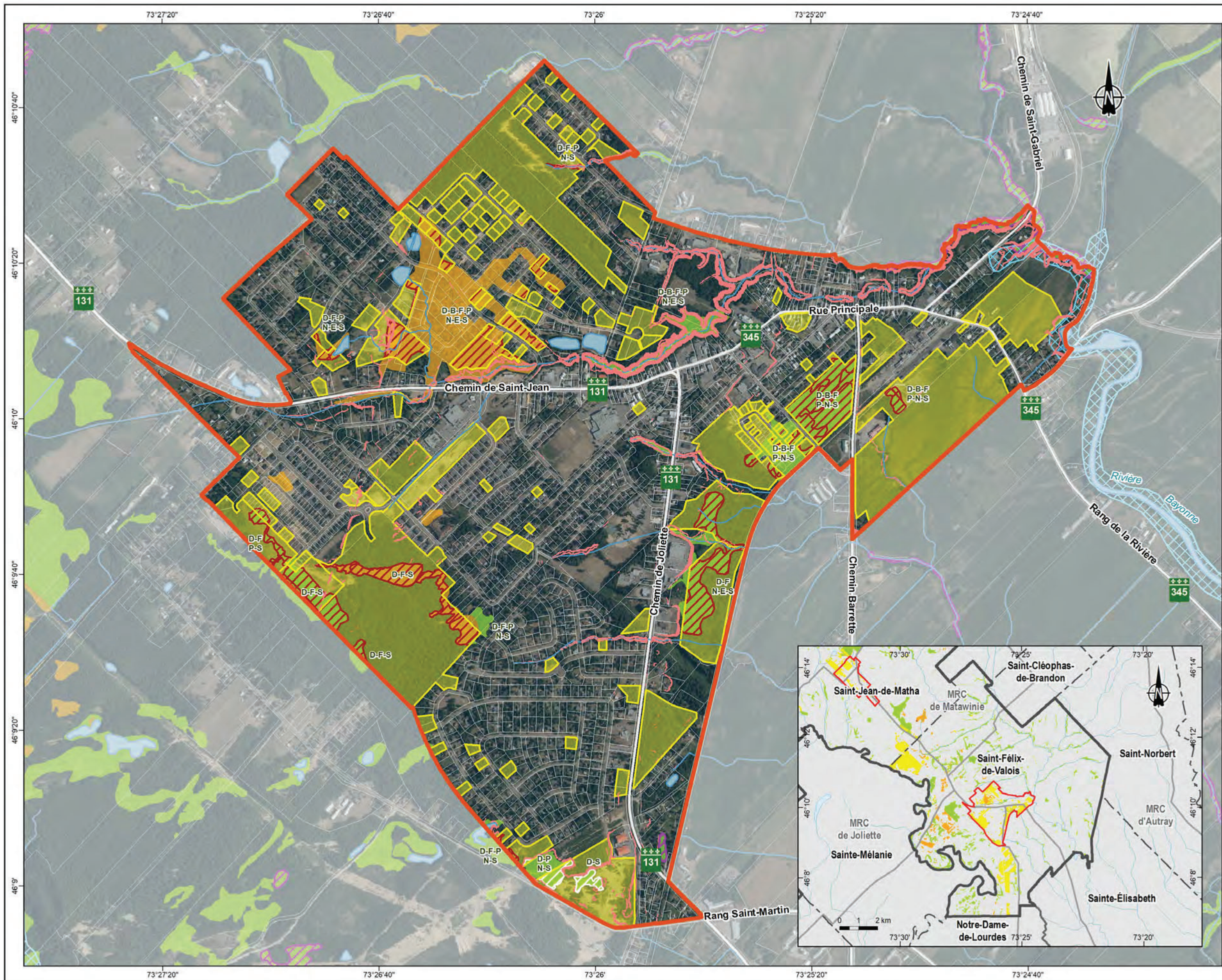
D'ailleurs, de nombreux milieux humides sont retrouvés dans les ZFPD à Saint-Félix-de-Valois. La forte croissance démographique projetée est un facteur important à considérer, en plus de la proximité de la municipalité avec la grande couronne montréalaise. De grandes ZFPD sont identifiées, mais quelques-unes sont couvertes de milieux humides selon les données disponibles (carte 4.12). En effet, de grands milieux humides, ou des complexes de milieux humides, se trouvent dans certaines zones à l'est, à l'ouest et au centre du périmètre d'urbanisation de Saint-Félix-de-Valois. Ces milieux sont essentiellement des marais, des marécages, des marécages arborescents et des étangs d'eau peu profonde. Tous ces milieux humides ont une priorité de conservation de premier ou deuxième niveau. Ils rendent donc des services écologiques essentiels, comme procurer un habitat pour une espèce à statut particulier, filtrer les contaminants et les sédiments en amont d'une prise d'eau potable ou régulariser le niveau d'eau en bordure d'une zone

inondable. La qualité de l'eau et la quantité d'eau disponible, principalement pour les agriculteurs de ce bassin versant, sont des enjeux majeurs identifiés dans les UGA à l'intérieur desquelles se trouve la municipalité.

Les choix de conservation sont difficiles à faire dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Félix-de-Valois. En effet, comme mentionné plus haut, une forte augmentation de la population est attendue, ce qui se traduit par un grand nombre de projets de développement résidentiel touchant pratiquement tous les milieux humides du secteur. Ces projets comprennent beaucoup d'habitations multifamiliales, ce qui démontre un effort de densification. Certains milieux humides sont déjà affectés, d'ailleurs, par des projets en cours. Deux milieux humides sont visés pour la conservation, puisqu'ils ne sont pas visés par du développement dans les prochaines années. Pour les autres, il est impossible de déterminer s'ils peuvent être conservés en entier lors de la construction, selon la planification de la municipalité. À noter cependant qu'il est possible de réaliser un lotissement qui contourne les MHH, tel que mentionné à la section 4.2.1.2 (Saint-Donat) (figure 4.2). Enfin, tel que prévu par la réglementation, les cours d'eau et les bandes riveraines sont respectés dans les projets de développement.

Tableau 4.12 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	150
Nombre de milieux humides dans ces zones	31
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	25
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	17
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	124
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	2
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	29



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Saint-Félix-de-Valois

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-12_dd_SaintFelixValois_engagement_2022-04-08.mxd

0 200 400 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.12